

Paris, Le 21 Mars 1951

Monsieur l'Abbé LAFITTE  
Directeur de Herria  
Rue Jacques Lafitte

BAYONNE (Basses-Pyrénées)

Cher Monsieur,

Je me permets de m'adresser à vous, en tant que Directeur de l'hebdomadaire Herria, pour attirer votre attention sur la situation matérielle des étudiants basques, qui se débattent de plus en plus, comme la plupart des étudiants de France, dans des conditions défavorables pour leurs études et catastrophiques pour leur santé. Connaissant bien votre sens profond de l'humain, je suis sûr que vous voudrez prêter une attention pleine de bienveillance à la situation matérielle des étudiants basques et que vous voudrez envisager de créer, dans le cadre de votre journal, une aide sociale aux plus déshérités d'entre eux.

Vous n'ignorez certainement pas que la vie matérielle des étudiants d'aujourd'hui n'est pas comparable avec celle de nos aînés d'avant la guerre. Il y a quelques dizaines d'années, les enfants des classes moyennes pouvaient compter sur l'aide totale de leur famille pour entreprendre plusieurs années d'études ; les enfants des classes paysannes et ouvrières, encore peu nombreux, pouvaient aisément trouver des surveillants au pair ou des occupations à mi-temps pour tenter courageusement leur ascension individuelle dans la société. Mais aujourd'hui, les classes moyennes appauvries ne peuvent apporter à leurs enfants qu'une aide partielle, au prix de lourds sacrifices ; les classes paysannes et ouvrières fournissent un contingent plus nombreux d'étudiants, qui ne peuvent recevoir aucune ressource de leur famille.

Sans doute, les bourses d'études supérieures constituent dans quelques cas une aide précieuse. Mais leur nombre est très limité et leur montant est toujours insuffisant. Cette année, 11 % seulement ont la chance de profiter d'une bourse ; chacune d'elles constitue une mensualité dérisoire entre 6.000 et 9.600 francs, alors que le minimum vital fixé par le gouvernement est de 16.500 francs pour Paris.

C'est pourquoi, beaucoup d'étudiants sont contraints de chercher leur subsistance dans l'emploi rémunéré. Les places les plus favorables aux études, laissant le plus de liberté dans l'esprit et dans les mouvements, comme les places de maîtres d'internat dans les lycées et collèges, de surveillants dans les collèges libres, sont très limitées : de nombreux concurrents se les disputent chaque année, cinq ou six mois avant la rentrée des classes, et quelques-uns seulement sont satisfaits. Les emplois à mi-temps dans les bureaux sont excessivement rares. Il ne reste donc plus aux étudiants qu'à chercher des ressources dans le plein emploi : actuellement, en France, 33 % des étudiants et

22 % des étudiantes doivent exercer une profession exactement dans les mêmes conditions que les autres travailleurs de leur catégorie.

Vous imaginez sans difficulté les conséquences désastreuses de ce cumul. Les études sont faites sans l'aide des professeurs, sans l'assistance à leurs cours ; elles sont rejetées au soir et à une partie de la nuit, après la journée de travail ; les examens sont passés péniblement avec des connaissances tout juste suffisantes. La santé subit fatalement un jour ou l'autre le contre-coup de ce surmenage, et la tuberculose frappe les étudiants dans des proportions effrayantes : s'il y a 1 cultivateur tuberculeux sur 316, 1 employé sur 262, et 1 ouvrier sur 214, 1 étudiant sur 120 alimente les sanatoriums.

Cette prolétarianisation généralisée des étudiants de France atteint les étudiants basques de la même façon que leurs camarades originaires des autres régions et dans des proportions semblables. Les fils issus des professions libérales et industrielles voient s'amenuiser l'aide consentie par leur famille ; les fils d'employés, de fonctionnaires et d'ouvriers, vivent surtout de leur travail. Plusieurs étudiants basques, victimes de leur surmenage ou de leur misère, ont gravement compromis leur santé et se soignent actuellement dans des sanatoriums.

Cette situation ne pourrait se prolonger sans anémier gravement le potentiel physique des cadres de demain et sans abaisser considérablement leur valeur intellectuelle. Une réforme d'ensemble s'impose donc d'urgence pour donner aux étudiants des conditions de vie capables de sauver leur santé et de relever le niveau de leurs études. C'est pourquoi, l'Union Nationale des Etudiants de France, fédération syndicale de toutes les Associations Générales, a présenté à la Commission de l'Education Nationale un projet d'ALLOCATION d'ETUDES ; elle a demandé aux parlementaires de promouvoir un "système d'allocations" assurant le minimum vital à tous les étudiants qui réussissent à leurs examens ; elle a entrepris aux mois de Février et Mars une campagne de presse et d'affiches destinée à propager dans le public l'idée du "pré-salaire" étudiant.

Certes, ce projet d'une rémunération accordée à tous les étudiants peut paraître pour le moins saugrenu, à tous ceux qui se rappellent que leur vie d'étudiant insouciant fut une joyeuse période de "bon temps", à tous ceux qui jugent que l'ascension sociale de l'étudiant doit être nécessairement payée par des sacrifices et des efforts personnels, à tous ceux qui pensent que tout salaire est obligatoirement lié à la production d'un travail.

Mais, ce projet d'allocations d'études apparaît aujourd'hui à tous les partis politiques, à tous les syndicats ouvriers et patronaux, comme le meilleur moyen susceptible d'améliorer les pénibles conditions de vie de la grande majorité des étudiants. Ils sont, en effet, beaucoup plus absorbés par la hantise de leur pain quotidien que par les projets de joyeuses soirées. Ils consentent beaucoup de sacrifices et d'efforts, souvent dangereux pour leur santé, non seulement pour étudier et réussir à leurs examens, mais aussi pour se procurer les ressources nécessaires à leur vie. Ils sont, eux aussi, des travailleurs qui prouvent la valeur de leur travail par leur succès aux examens et

ils demandent à l'Etat d'assurer au "jeune travailleur intellectuel" le droit au travail, au repos dans les meilleures conditions et dans l'indépendance matérielle, tant personnelle que sociale", comme le dit justement la Charte de Grenoble de 1946.

L'allocation d'études est une innovation nécessaire, pour prévenir les maladies et pour revaloriser l'Université. De plus, elle libérerait l'étudiant de la tutelle familiale à laquelle il est contraint. Comme le dit le rapport de l'U.N.E.F. distribué à l'Assemblée Nationale, "plus des deux tiers des étudiants sont majeurs... Nombre d'entre eux sont mariés et pères de famille. Il devient alors absurde de prétendre imposer à la famille l'obligation de subvenir aux besoins d'un fils majeur, et à l'étudiant l'humiliation d'être, après sa majorité et parfois son mariage, à la charge de ses parents."

Enfin, le présalaire ouvrirait véritablement les portes de l'Université et des Grandes Ecoles à toutes les classes sociales. Une statistique récente révèle que 5,4 % des étudiants sont issus de familles d'agriculteurs, et 2,4 % de familles d'ouvriers. Ces professions qui constituent 53,5 % de la population active de la France ne fournissent donc que 7,8 % de la jeunesse universitaire. Ces chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes pour montrer l'efficacité toute théorique du principe de l'égal accès de tous à l'instruction.

L'allocation d'études est donc la solution idéale. Malheureusement elle n'est encore qu'à l'état de projet. Sans doute, la Commission de l'Éducation Nationale a déjà adopté à l'unanimité au mois de Juillet 1950 la proposition de loi présentée par l'U.N.E.F. après son Congrès annuel tenu à Arcachon en Avril 1950, et il est probable qu'elle sera discutée à l'Assemblée Nationale dans le courant de cette année. Mais, la conjoncture internationale est bien peu favorable à l'application immédiate et totale d'un système d'allocations qui exigerait dix milliards de crédits.

Faut-il donc accepter la situation actuelle avec une leur d'espoir sans tenter d'y apporter la moindre amélioration ? Faut-il subir le sort actuel avec courage et résignation sans essayer d'y porter le moindre remède ? Certaines gênes, sous un voile de fierté qui les cache, sont tellement profonds qu'il n'est pas possible à un homme de coeur de les voir sans chercher à les soulager.

Aussi, je m'adresse à vous avec confiance, et je suis convaincu que vous voudrez bien organiser une souscription très large auprès des lecteurs de Herria, auprès de toutes les couches sociales de la population basque, les agriculteurs, les ouvriers, les artisans, les employés, les industriels, le clergé, les groupes culturels, les sociétés sportives, etc... pour constituer une caisse de secours sociaux destinés aux étudiants basques les plus défavorisés.

En sollicitant la population basque, par votre intermédiaire, j'ai bien conscience de lui demander un nouvel effort supplémentaire, alors qu'elle a déjà souvent l'occasion de prouver sa générosité pour des oeuvres diverses. Mais, me semble-t-il, ce geste de charité

constituerait le premier pas vers la réunion du peuple basque et de ses étudiants. Cet effort de solidarité constituerait l'ébauche d'un pont entre le peuple basque et ses intellectuels. Cette aide matérielle consentie par les Basques de toute catégorie sociale amènerait les étudiants basques à comprendre que la solidarité ne doit pas être unilatérale, mais réciproque ; elle les conduirait à s'intéresser aux questions, aux problèmes des Basques, comme les Basques s'intéressent à leurs étudiants.

C'est dans cet esprit qu'il convient de comprendre cette démarche auprès de vous. C'est dans cet esprit que nous envisageons, quelques camarades et moi, de créer, au cours du Congrès annuel de l'été prochain, une Association Générale des Etudiants Basques, ayant la personnalité morale et juridique.

C'est avec une entière confiance que je m'adresse à vous, cher Monsieur, pour que vous veniez en aide aux étudiants basques les plus déshérités, par le moyen de l'hebdomadaire *Merria* et dans la forme que vous jugerez le plus efficace. D'avance, je vous remercie de tout ce que vous ferez pour l'amélioration de leur vie. Vous pouvez compter sur mon entière collaboration, si vous avez besoin d'articles documentés pour appuyer la souscription, ou si vous désirez des précisions sur la mise en place et l'organisation d'une caisse de secours sociaux.

Veuillez agréer, cher Monsieur, mes meilleurs sentiments d'amitié respectueuse et reconnaissante.

I. ETCHEVERRY

Monsieur I. ETCHEVERRY  
4, rue Quatrefoies  
P A R I S     5e